

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
DU
GARD**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
17	19

**Date de la
convocation**
15/04/2022

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 AVRIL 2022

**DELIBERATION N° 14
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. REWUCKI (procuration à K. PERROTIN)
- C. VILLANUEVA (procuration à L. RAVAT)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° 6 du 30 septembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 06 en date du 30 septembre 2021, concernant la refacturation de frais d'extension de réseau électrique à la SAS TERRYS REALISATIONS. Il s'avère que le devis envoyé par ENEDIS était erroné et que finalement, le coût n'était pas de 11 823,32 € mais de 15 829,96 €. Il convient par conséquent de modifier la convention prévue pour contractualiser cet accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention.
- Autorise la refacturation des frais d'extension du réseau électrique au Lotisseur SAS TERRYS REALISATIONS pour un montant de 15 829,96 € TTC.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220421-DE14-210422-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2022

Affichage : 02/05/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



J. Mazaudier

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER



J. Mazaudier